



Voir s'il faut un vote pour une modification de budget dans une cot

Par **barucolin**, le **26/08/2010** à **15:06**

Bonjour, rn
L'assemblée générale de ma copropriété a voté un budget pour la fermeture de la résidence. ce budget a été voté sur la base d' un taux de T.V.A. de 5,5% . si il y a une modification de taux (voir niche fiscale) le montant des travaux va être modifié en hausse.
ma question est la suivante : rn
faut il un nouveau vote d' acceptation des copropriétaires, ce vote doit être rn
réalisé en assemblée générale exceptionnelle ? rn
merci de votre réponse et de vos éclaircissement.